



Assemblée générale

Distr. générale
25 juin 2014
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-sixième session

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Cambodge

Additif

**Observations sur les conclusions et/ou recommandations,
engagements et réponses de l'État examiné**

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction de l'Organisation des Nations Unies.

GE.14-06610 (F) 020714 251014



* 1 4 0 6 6 1 0 *

Merci de recycler



Dans le cadre de l'Examen le concernant, qui a eu lieu au cours de la dix-huitième session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, le Cambodge a reçu 205 recommandations émanant de 76 délégations. Compte tenu du caractère redondant de certaines recommandations, le Comité cambodgien des droits de l'homme a décidé ce qui suit:

Recommandations acceptées: 163 (recommandations n^{os} 118.1 à 118.171 excepté 118.1-5, 118.22, 118.57 et 118.161).

Recommandations dont il a été pris acte: 38 (recommandations n^{os} 118.1 à 118.4 et 119.1 à 119.34).

L'État partie a pris acte de ces recommandations qui sont en cours d'examen par les représentants interministériels chargés de s'assurer qu'elles reflètent la situation sur le terrain et sont conformes à la situation nationale ou régionale.

Recommandations rejetées: 4 (recommandations n^{os} 118.5, 118.22, 118.57 et 118.161).

Ces recommandations sont contraires à la Constitution et aux lois du Royaume du Cambodge.
